

**NOTES POUR L'ALLOCUTION
DE LA MINISTRE RESPONSABLE
DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES
MADAME LINDA GOUPIL**

**35^e ANNIVERSAIRE DU
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC**

MONTREAL, LE 26 MAI 2000

(la version prononcée prévaut)

Monsieur le président de l'Office des professions,
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des ordres professionnels,
Mesdames et Messieurs,

Après moins de deux ans dans mes fonctions, je vis déjà chacune de nos rencontres comme d'agréables retrouvailles.

Puisque nous avons pris la bonne habitude de nous rencontrer, je voudrais d'abord vous donner quelques nouvelles des sujets principaux que j'avais évoqués avec vous voilà un an, mais aussi en novembre dernier. Je vous ferai part, ensuite, de ce que m'inspire le 35^e anniversaire du Conseil interprofessionnel.

Nous avons avancé

L'an dernier, en soulignant le succès et la qualité du système professionnel, je vous mentionnais ma volonté de faire avancer ou de boucler certains dossiers importants.

Comme vous avez pu le constater depuis, un ordre des sages-femmes a été créé et il me fait plaisir de saluer ici madame Champagne, sa présidente. La création d'un ordre est toujours une opération délicate et on m'indique que cette première année a été constructive. L'ordre aura d'ailleurs l'occasion de faire le point sur cette première année en rencontrant bientôt l'Office des professions ; soyez assurée, madame Champagne, je serai attentive au bilan d'étape qui sera fait à cette occasion.

La question de l'assujettissement des ordres professionnels à un régime d'accès à l'information a également cheminé. Un projet de loi a été préparé et mon collègue, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, l'a récemment déposé. Je suis heureuse de souligner que la

formule retenue, c'est-à-dire un régime particulier dans le Code des professions, est le fruit d'une collaboration du Conseil interprofessionnel et de l'Office des professions du Québec.

Afin de veiller à l'adaptation courante de la législation professionnelle, nous avons également, comme je vous l'avais annoncé, procédé par un projet de loi omnibus. Là encore, nous avons avancé et vous savez que nous en sommes à l'adoption finale du projet de loi 87 qui apporte nombre d'ajustements à nos lois. Autant de choses attendues par les ordres, par les professionnels et par le public.

Il serait long pour la circonstance d'énumérer les questions nombreuses et variées auxquelles nous avons ainsi apporté une réponse ponctuelle.

Rappelons-nous simplement que notre objectif était d'apporter des solutions à des problèmes pratiques - c'est ce que nous avons fait avec le projet de loi 87 - mais aussi de donner des suites utiles à la réflexion approfondie menée depuis plusieurs années sur la mise à jour du système professionnel.

En octobre dernier, je vous ai annoncé un plan d'action qui visait, essentiellement, à alléger la réglementation professionnelle et son processus, à trouver des voies pour améliorer le rendement des mécanismes de contrôle que sont l'inspection et la discipline, à trouver et à autoriser d'autres formes d'exercice et de regroupement professionnels, à mesurer les bénéfices nets du système professionnel, à revoir les champs de pratique des architectes et des ingénieurs et, enfin, à moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines.

Les travaux vont bon train. Le président de l'Office vous a donné ce matin un suivi de l'ensemble de ces projets. Je salue d'ailleurs le docteur Roch Bernier qui est parmi nous et qui pilote la réflexion sur les champs de pratique dans les secteurs de la santé et des relations humaines.

On se souvient de ma détermination à ne pas laisser la réflexion prendre le chemin de l'éternité. Les échéances ont été fixées en conséquence et je me réjouis de constater que tous prennent à cœur les défis que posent ce chantier. Un premier résultat concret a en effet été atteint puisque les travaux menés dans le cadre du 5^e chantier m'ont permis de déposer tout récemment un projet de loi modifiant la *Loi sur les architectes*. En bref, il s'agit de remplacer une norme essentiellement monétaire vieille de près de trente ans qui ne correspondait plus à la réalité.

Soyez assurés que l'ensemble de la mise à jour du système professionnel se fera dans un esprit de consultation et j'ai demandé à l'Office des professions de favoriser, en plus de l'écoute active dont il est coutumier, la collaboration la plus large de ceux et celles, dans le système, qui seront appelés à participer de façon ouverte et éclairée à l'incontournable opération de modernisation que nous devons mener. Je sais que vous avez entendue ma volonté é cet égard.

Ce plan d'action a été ciblé et ne prétend pas, bien sûr, répondre d'un seul coup à toutes les préoccupations qui se sont fait jour depuis plus ou moins longtemps dans le système. Je tiens à ce que le système professionnel avance de façon assurée et résolue, pas à pas vers des succès ponctuels qui, en plus de procurer des bénéfices concrets et quotidiens, donneront l'exemple de ce qu'il est possible de réaliser dans la collaboration et dans l'ouverture.

Le reste viendra sans doute par surcroît, dans la foulée des succès que nous aurons remportés ensemble.

Le Conseil interprofessionnel

À nouveau, je voudrais souligner l'intérêt et l'importance que revêt votre institution, non seulement pour la vie du monde professionnel, mais également pour notre société puisqu'en tant

que partenaire majeur, vous jouez un rôle essentiel pour la qualité et l'équilibre de nos règles et de nos institutions.

Il est essentiel en effet qu'un organisme comme le vôtre demeure le forum, le lieu de concentration de l'expérience, bref, un creuset pour des synthèses politiques notamment pour prendre le pouls d'un monde professionnel important et déterminant pour notre société.

Rappelons-nous que les équilibres et les consensus nécessaires au bon fonctionnement du système demandent un exercice permanent de communication, de compromis et je salue les efforts du Conseil pour tendre le mieux possible vers une vision convergente des quarante-quatre professions quant aux grands enjeux.

En favorisant et en démontrant une saine compréhension des enjeux et une culture de collaboration, d'abord entre les ordres, mais aussi avec les instances gouvernementales, vous facilitez l'adaptation ou l'approbation par les instances gouvernementales des mesures que vous souhaitez. Votre rôle à cet égard est donc essentiel.

Je vous dirai quelques mots sur mes attentes. En effet, j'attends beaucoup de tant de talents réunis au service du monde professionnel et de la protection du public.

Tout d'abord, je souhaite que le Conseil demeure l'interlocuteur précieux que j'apprécie et qu'il se doit d'être, dans le meilleur intérêt de tous. Pour cela, je vous invite à demeurer ce lieu riche d'échange, de concertation et de développement de l'expérience et de l'expertise. Le Conseil sera ainsi, demain comme hier, l'interlocuteur et le partenaire du gouvernement et de l'Office des professions.

Je m'attends également à ce que vous soyez ou demeuriez ce pont entre les professions, même si je sais que cela commande persévérance et souplesse. Monsieur Delisle peut sans doute en témoigner. Je vous demande enfin d'être également ce lieu où les uns et les autres, parmi les ordres, s'efforceront de mesurer toujours les véritables problèmes et à collaborer pour les résoudre.

Les personnages

Je constate avec intérêt que vous m'avez invitée à un moment de la vie du Conseil qui met en lumière plusieurs personnes éminentes parmi vous. Ayant parlé à l'instant de votre institution en tant que telle, vous me permettrez maintenant de profiter de l'occasion pour dire quelques mots sur les personnes, voire les personnages du Conseil, ceux qui vous ont quittés, que vous avez élus ou que vous venez de distinguer. Vous comprendrez en effet que je ne peux rester insensible à autant de mérite ou de talent réunis.

Tout d'abord, et sans vouloir assombrir cette belle réunion, les circonstances nous amènent à déplorer ensemble la perte, d'une personne d'envergure considérable. Je veux partager avec vous l'émotion d'avoir vu partir voilà deux semaines Monsieur le juge Jules Deschênes qui nous a marqués par son esprit et sa vision. Si le Conseil interprofessionnel doit beaucoup à son action, je dois dire, à titre de ministre de la Justice, que c'est non seulement le monde juridique, mais aussi le monde judiciaire et toute notre société qui a perdu un esprit et une personnalité hors pair.

Je vous dirai simplement, en forme d'hommage, mon espoir de voir d'autres esprits prendre le relais de Jules Deschênes et faire honneur à son talent, qui si souvent nous a interpellés et parfois bousculés, pour nous faire progresser dans notre vision des enjeux et des valeurs de notre société.

Je sais également que vous en êtes à une autre étape importante de la vie du Conseil et qui dépasse le caractère symbolique d'un 35^e anniversaire. J'apprécie d'être avec vous au moment où le Conseil est en renouvellement à sa présidence. Permettez-moi à cette occasion, de témoigner de mon estime pour monsieur Pierre Delisle qui a su pendant plusieurs années assumer une fonction particulièrement délicate. Je crois que l'ensemble du monde professionnel doit à monsieur Pierre Delisle d'avoir maintenu, dans les circonstances les plus variées et parfois les plus difficiles, un fonctionnement harmonieux de votre institution. Les fruits de son action, discrète et résolue à la fois, sont nombreux et j'aimerais l'en remercier.

De la même manière, je tiens à féliciter le nouveau président du Conseil, que j'ai déjà appris à connaître avantageusement. Les échos de son action passée me font penser qu'il prendra sans tarder le relais et qu'il portera très loin le flambeau du Conseil, mais aussi les espoirs et les ambitions du monde professionnel québécois. Monsieur le président, vous avez dès à présent mon écoute et ma confiance.

Comme je vous le disais à l'instant, le relais de m'inquiète pas. À vous rencontrer, je sais que le monde professionnel sera encore et pour longtemps ce groupe d'avant-garde qui symbolisera pour les Québécoises et les Québécois, la compétence et l'intégrité au service du public.

Pour terminer et puisque vous avez voulu me faire témoin de la distinction que vous décernez au Docteur Paul Desrosiers, permettez-moi de m'associer en quelques mots à l'hommage qui vient d'être rendu.

La personne que vous honorez aujourd'hui, illustre bien les qualités dont nous venons de parler. Le récipiendaire du Prix du Conseil interprofessionnel 2000 est à lui seul une synthèse vivante de ce que représente le professionnel de notre époque.

C'est un homme dont les qualités professionnelles et personnelles ont radieusement influencé tous les milieux qui ont eu l'avantage de le connaître. Sa carrière, on l'a vu, est marquée par la compétence et l'engagement et, disons le mot, par la réussite. Professionnel de premier plan, président de son ordre professionnel, il a également, entre autres fonctions, été membre de l'Office des professions du Québec où son action, me dit-on, a été marquée par une sagesse, mais aussi par une sagacité créative qui le caractérisent. Il est difficile de parler de la personne que vous honorez sans parler en effet des qualités personnelles qui font si clairement partie du personnage.

Car, nous venons de le voir, il s'agit d'un personnage.

Au-delà d'une carrière qui vient d'être rappelée, le Docteur Desrosiers nous donne l'exemple d'un professionnel pleinement engagé, capable de convaincre par sa compétence, d'entraîner par son goût de la vie, capable aussi de faire valoir ses talents, sans complexes, dans les domaines les plus divers.

Homme des ondes, il l'est à double titre : d'abord à la radio où il a su intéresser le grand public et illustrer sa profession. Ensuite, à titre de navigateur avec qui, on l'aura compris, « Neptune ne se prend jamais au sérieux ». Épicurien raffiné, il peut vous parler de « la canne de Jeanne », du « petit cheval » ou de « la chasse aux papillons » sans qu'il n'y ait rien de vétérinaire dans son propos. Et, s'il dit un jour à un étudiant que, « sans technique un don n'est qu'une sale manie », il sera à nouveau en train de citer Georges Brassens.

Sa haute stature physique, professionnelle et morale fait du docteur Paul Desrosiers, une représentation vivante du professionnel de haute volée que nous prépare le siècle qui vient. Cette réalité n'a échappé à personne au Québec et à l'étranger où le Dr Desrosiers a reçu nombre de distinctions et de marques de reconnaissance. Je suis donc heureuse de voir le Conseil interprofessionnel distinguer une personne de cette qualité. En attirant l'attention sur les mérites

du docteur Paul Desrosiers, c'est l'ensemble des 265 000 professionnels du Québec que vous honorez et je vous remercie de m'avoir associée à ce bon moment.

Merci de votre attention.